

Roger ROY. – À propos de la nomenclature binominale

Linné a institué pour les espèces d'êtres vivants une nomenclature à deux termes, binaire ou binominale, ce dernier tiré de l'adjectif latin *binominis* "qui est pourvu de deux noms" (Dictionnaire Gaffiot). Les espèces végétales à partir de 1753, animales à partir de 1758, se trouvent donc désignées par un ensemble de deux noms, en latin un *binomen* (pluriel *binomina*), comme cela figure depuis le début dans les textes anglais des Codes de nomenclature botanique et zoologique, indépendants par ailleurs l'un de l'autre. Ultérieurement, des sous-espèces ont été distinguées et désignées par un ensemble de trois noms, un trinomen.

Malheureusement ces mots ont été traduits inconsidérément en français jusqu'à la troisième édition du Code de Nomenclature zoologique (1985) par binôme et trinôme, qui n'ont pas la même signification. D'après le Grand Larousse en 5 volumes (édition de 1992), binôme provient en effet du latin médiéval *binomium* "quantité algébrique à deux termes", tiré lui-même du latin classique *bis* "deux fois" et du grec *nomos* "part, portion", et en aucun cas du latin *nomen* ou de son équivalent grec *onoma*. Cette étymologie du suffixe -nôme est attestée, toujours par le Grand Larousse, à propos de monôme qui, lui, provient directement du grec, de même que trinôme et polynôme. Les mots français dérivés de *onoma* se terminent quant à eux en -onyme (patronyme, pseudonyme, toponyme...).

Les équivalents anglais de binôme et trinôme sont binomial et trinomial, utilisés dans cette langue comme adjectifs aussi bien que comme noms. En français, les adjectifs correspondants sont eux aussi binomial et trinomial, et non binominal et trinomial, employés dans les Codes depuis l'origine. Dans le cas où un seul nom doit être employé, pour toutes les catégories supérieures au groupe-espèce, la nomenclature est uninominale, elle n'est pas monomiale, et jamais un nom de ces catégories n'a été traité de monôme !

Tout ce qui précède montre clairement que les termes binôme et trinôme ont été employés en nomenclature de façon intempestive, car il s'agit de contresens manifestes. C'est la quatrième édition du Code de Nomenclature Zoologique (ICZN, 1999) qui a rectifié la situation en officialisant en français les termes binom et trinom, construits à partir de *binomen* et *trinomen*, comme prénom à partir de *praenomen*, termes déjà employés par le passé par divers naturalistes ayant le souci d'employer un vocabulaire correct.

Malheureusement, cette façon de désigner les termes nomenclaturaux n'est pas encore complètement en usage, en raison de mauvaises habitudes qui persistent et qu'il convient d'éradiquer au plus vite...

AUTEUR CITÉ

INTERNATIONAL COMMISSION ON ZOOLOGICAL NOMENCLATURE, 1999. – *International Code of Zoological Nomenclature (ICZN), Fourth Edition*. The International Trust of Zoological Nomenclature, xxix + 306 p.

(R. R. : Muséum national d'Histoire naturelle, Entomologie, C. P. 50, 57 rue Cuvier, F – 75231 Paris cedex 05
<rroy@mnhn.fr>)
